

Affiché le

ID: 005-210500583-20230403-202336-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-36

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 8 Conseillers absents : 2 Conseillers représentés : 2 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

<u>Objet</u> CONVENTION FINANCIERE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRONIQUES A PALLON

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans un programme d'aménagement du hameau de Pallon dans lequel s'inscrit l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques.

Pour mener à bien le projet d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, Monsieur le Maire propose de signer une convention financière avec Territoire d'énergie des Hautes-Alpes - SyME05 pour un montant 31 670,87 € HT.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Affiché le

ID: 005-210500583-20230403-202336-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention financière avec Territoire d'énergie des Hautes-Alpes - SyME05 pour un montant de 31 670,87 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS